

Document d'entrée en relation

Ce document est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doit avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise :

Dénomination sociale : **Ethicus Patrimoine** - 7 rue des Vignes à 57200 Rémelfing
SASU au capital de 5 000 euros - SIREN 810 964 734 RCS Sarreguemines – Code APE 6622Z

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Gilles HAENEL pour connaître votre situation familiale, financière et patrimoniale. Ces informations vont permettre de vous conseiller pour votre gestion de patrimoine au mieux de vos intérêts. Vos informations personnelles seront conservées pendant toute la durée de la relation et 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle, et sont destinées à Gilles HAENEL et à ses partenaires si vous en devenez client. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant à Gilles HAENEL à l'adresse suivante : gilles.haenel@ethicus.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle :

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le n° d'immatriculation **15003485** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissements de manière non-indépendante, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

Le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Intermédiaire en Assurance (IAS) inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « B » non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Il n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.

Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP) inscrit en qualité de courtier non soumis à une obligation d'exclusivité.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr

Il est par ailleurs :

Agent immobilier titulaire d'une Carte T n° CPI 5704 2017 000 021 418 (sans détention de fonds) délivrée par la CCI de la Moselle. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Elles sont souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC – 112 avenue de Wagram 75017 Paris (Police n° 7400026945)

	CIF	IAS	IOBSP	Immobilier
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
Garantie financière		115 000 €	115 000 €	110 000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr

Liste des principaux partenaires :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Novactifs Patrimoine	CIF + Courtier	Convention de partenariat	Commissions
Primonial	CIF + Courtier	Convention de partenariat	Commissions
InterInvest	Société de gestion	Convention de commercialisation via Novactifs	Commissions
Sofidy	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commissions
Voisin	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Tylia Invest	PSI	Convention de partenariat via Novactifs	Commissions
Suravenir	Compagnie d'assurance	Protocole d'accord	Commissions
Eres	Société de gestion	Convention de partenariat via Novactifs	Commissions
Négocial Finance	COBSP	Convention d'indication d'affaires	Commissions
PPI Conseils	Conseil en immobilier	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions
Cerenicimo	Conseil en immobilier	Contrat d'agent d'affaires	Commissions

La liste complète des promoteurs de produits pourra être fournie sur simple demande.

Modes de rémunération et de facturation :

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Le conseiller est également susceptible de percevoir une fraction des frais de gestion.

Dans le cas d'une opération de banque ou de service de paiement, le conseiller peut percevoir, au titre de la réalisation de cette opération, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un 1 % du montant financé.

Dans le cas d'une intermédiation en assurance, le conseiller sera rémunéré par la totalité des frais d'entrée rétrocédés par la compagnie d'assurance, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion. Une information plus précise sera délivrée ultérieurement avec le rapport de mission.

Dans le cadre d'une intermédiation immobilière, le conseiller sera rémunéré par une commission versée par le promoteur ou par la société commercialisant le bien. Une information plus précise sera délivrée ultérieurement avec le rapport de mission.

Par ailleurs, nous vous informons que votre conseiller est susceptible de percevoir des honoraires pour des bilans patrimoniaux ou des études complexes. Dans ce cas, il vous fera signer préalablement une lettre de mission. Montant des honoraires : 100 € HT / heure soit 120 € TTC / heure.

Modes de communication :

Le Conseiller pourra utiliser différents modes de communication avec son client, parmi lesquels les téléphone, courrier électronique, courrier postal, rendez-vous physique au domicile du client, au bureau d'Ethicus Patrimoine ou tout autre lieu où le conseiller et le client auraient convenu d'une rencontre.

Modalités de saisine de l'entreprise :

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Ethicus Patrimoine, 7 rue des Vignes – 57200 Rémelfing

Par téléphone : 06 86 14 05 48 ou par mail : gilles.haenel@ethicus.fr

Le conseiller disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur. Si vous êtes un consommateur :

-Pour les réclamations liées aux activités de CIF : vous pouvez vous adresser à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - Site internet : www.amf-france.org

-Pour les réclamations liées aux activités d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris cedex 09 - Site internet : www.mediation-assurance.org

-Pour les réclamations liées aux activités d'IOBSP et Immobilières : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO, 2 rue de Colmar 94300 Vincennes - Site internet : www.anm-conso.com/site/particulier.php

Si vous êtes une entreprise : vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Anacofi – 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Fait en deux exemplaires le/...../..... à

Le client

Le conseiller